



Dégats des eaux bief de moulin

Par **seven 17**, le **22/05/2009** à **21:46**

Bonjour, suite à la mise en place d'un giratoire, un bief alimentant un moulin inactif a été détourné. suite à ces travaux je subis un dégât des eaux très important constaté par huissier .Le propriétaire me dit que c'est la faute des travaux et ne fait rien de particuliers en ma faveur , Pourtant le médiateur de la république ma dit de mettre en place une procédure contre lui a lui par la suite de se retourné contre le conseil général commanditaire des travaux .J'ai monté un dossier qui prouve la faute de mon voisin que dois 'je faire ?et comment dois je proceder ? je ne suis pas très au fait de ces procédures .

merci de votre réponse

cordialement

michele moreau